

Questions au Feuilleton

5. Dans le cas des subventions de fonctionnement, la politique du Conseil consiste à fournir aux compagnies de théâtre dont la valeur et les réalisations artistiques sont établies, des sommes destinées à couvrir l'ensemble des activités prévues pour une saison donnée. Ces compagnies sont tenues de soumettre au Conseil leurs programmes et budgets, mais les textes des pièces au programme ne sont lus ni par les membres ni par les agents du Conseil; ceux-ci n'exercent aucun contrôle sur la politique ou les choix du directeur artistique.

LA FORMATION DES CLIENTS DÉFAVORISÉS OU AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX

Question n° 1217—M. Marshall:

1. Au sujet de la somme de \$71,539,796 affectée à la formation des clients défavorisés ou ayant des besoins spéciaux, comment se répartissent dans la province de Terre-Neuve les personnes ayant suivi des cours en vertu des programmes a) BTSD, b) BJRT, c) WAT, d) Programme de formation industrielle-Besoins spéciaux?

2. Quels sont les centres où sont donnés ces cours?

3. Quelle est la ventilation, par province, des sommes dépensées?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Pour ce qui concerne la somme de \$71,539,786 affectée à la formation des clients défavorisés ou ayant des besoins spéciaux, le nombre de stagiaires de Terre-Neuve qui ont suivi des cours de formation dans le cadre des programmes de main-d'œuvre se répartit comme suit: a) Cours préparatoire à la formation professionnelle: 574; b) Formation préparatoire à l'emploi: 38; c) Programme d'adaptation du travail: 33, d) Programme de formation industrielle destiné aux clients ayant des besoins spéciaux: 68.

2. Les genres de cours précités sont donnés dans les centres suivants de Terre-Neuve: Corner Brook, Stephenville, Port-aux-Basques, Grand Falls, Gander, Springdale, Happy Valley, Labrador City, Saint-Jean, Saint-Jean-Est, Université Memorial, Collège des métiers et de la technologie, Collège des pêcheries de Terre-Neuve, Harbour Grace, Marystown, Placentia, St. Anthony, Clarendville, Rocky Harbour.

3. La ventilation par province des sommes totales dépensées au Canada pour les personnes défavorisées ou ayant des besoins spéciaux est la suivante: Terre-Neuve, \$3,345,333; Île-du-Prince-Édouard, \$1,362,396; Nouvelle-Écosse, \$4,956,837; Nouveau-Brunswick, \$3,182,815; Québec, \$25,048,542; Ontario, \$14,452,890; Manitoba, \$4,882,258; Saskatchewan, \$3,990,587; Alberta, \$3,354,056; Colombie-Britannique, \$5,893,608; Territoires du Nord-Ouest, \$872,876; Yukon, \$197,598. CANADA; \$71,539,796.

LA COMPOSANTE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

Question n° 1220—M. Marshall:

Quel est le détail des entretiens du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avec d'autres ministères et des gouvernements provinciaux à propos des possibilités de croissance économique du Programme Canada au travail?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Depuis septembre 1977, des entretiens portant sur la Composante de croissance économique de Canada au travail se poursuivent avec les ministères et les organismes fédéraux. Le Comité interministériel de développement de l'emploi a étudié les projets initiaux présentés dans le cadre de la Composante de croissance économique. Au cours de la récente réunion mixte des ministres de l'Éducation et de la Main-d'œuvre qui

[M. Roberts.]

s'est déroulée à Victoria, des entretiens portant sur la Composante de croissance économique ont eu lieu avec les ministres provinciaux responsables de la main-d'œuvre.

LES DÉCRETS DU CONSEIL

Question n° 1248—M. Cossitt:

A chacune des cinq dernières années, combien de décrets du conseil, pour lesquels nous disposons de dossiers, ont été adoptés et a) combien ont été adoptés pendant tout ce temps, b) de chacun de ces nombres, combien de décrets ont été classés documents ultra secrets, secrets, etc.?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): a) 1977, 3,746; 1976, 3,326; 1975, 3,070; 1974, 2,895; 1973, 4,128. Total 17,165. b) Aucun n'a été classé.

LA RIZERIE DE LA RÉSERVE INDIENNE DE FORT ALEXANDER

Question n° 1249—M. Epp:

1. Le gouvernement a-t-il financé la rizerie de la réserve indienne de Fort Alexander et, dans l'affirmative, pour quel montant?

2. Cette rizerie a-t-elle été mise sous séquestre et, dans l'affirmative, par qui?

3. Qui sont les directeurs de la rizerie et quel est leur rapport avec la réserve?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui, de la façon suivante: Prêt, \$496,000.00; Contributions, \$83,400.00; Garanties, \$354,000.00. Total \$933,400.00.

2. Oui. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a accepté la décision d'un conseil de bande adoptée par les chefs des 17 bandes indiennes mentionnées à la section 3, décision visant à dissoudre la coopérative et à mettre la rizerie sous séquestre.

3. La coopérative est fermée depuis 1974. Le conseil d'administration est formé des chefs élus des dix-sept bandes indiennes du Manitoba énumérées ci-dessous: Hollow Water, Fort Alexander, Fisher River, Peguis, Lake Manitoba, Brokenhead, Fairford, Lake St. Martin, Little Saskatchewan, Little Black River, Waterhen, Little Grand Rapids, Berens River, Bloodvein, Poplar River, Buffalo Point, Jackhead. Tous les administrateurs ont donné leur démission en 1976.

LE STOCKAGE DÉFINITIF DES DÉCHETS RADIOACTIFS SOUS DES TAS DE SEL

Question n° 1252—M. Robinson:

Le gouvernement sait-il si le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a étudié les avantages du stockage définitif des déchets radioactifs dans des lits de sel et, dans l'affirmative, en étudie-t-il la praticabilité au Canada?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Commission de contrôle de l'énergie atomique déclare ce qui suit: le gouvernement canadien est bien au courant des études effectuées à l'échelle internationale sur diverses formations géologiques terrestres, afin de déterminer leur praticabilité à servir de gîte pour le stockage définitif des déchets radioactifs. Il est donc renseigné sur les travaux effectués en Allemagne de l'Ouest concernant l'utilisation de «dômes de sel» et non de lits de sel comme le mentionne la question. Le programme canadien de stockage définitif des déchets radioactifs comprend actuellement l'étude du sel gemme en tant que gîte de stockage définitif, mais le principal objectif du programme porte sur l'étude approfondie de la roche cristalline dure et non plastique, comme les structures de granit stables qui se trouvent en abondance le long du Bouclier canadien.